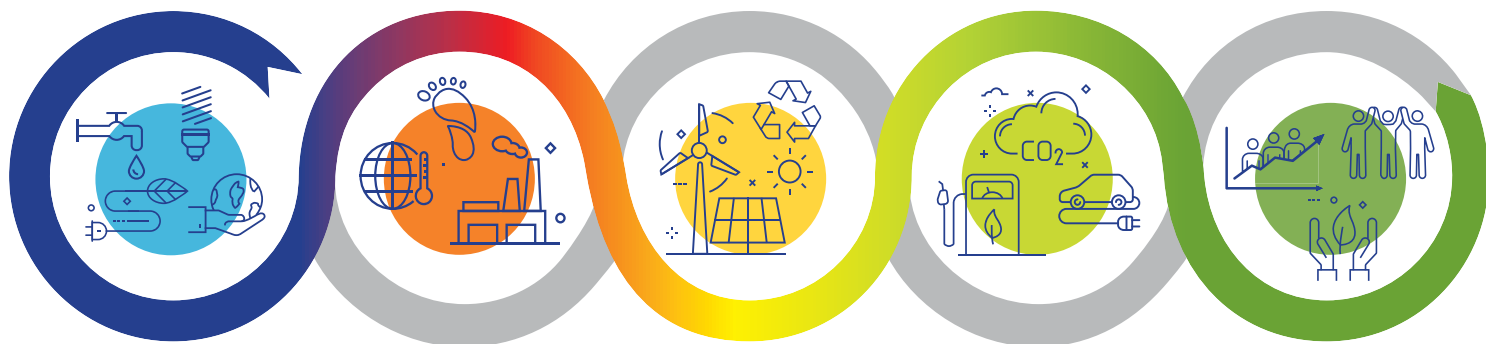




Entreprendre **ensemble** pour un avenir **durable !**

La CCIW souhaite vous aider à ancrer l'**entrepreneuriat durable** dans votre ADN et à atteindre vos objectifs de durabilité. Avec notre **certification CCIW** et un plan d'action fait sur mesure, votre entreprise arrivera à des gains appréciables, tant pour votre entreprise que pour la société et l'environnement.

Le développement durable n'est plus un effet de mode depuis longtemps. Qu'on parle de matières premières rares, d'énergie propre, d'économie circulaire, d'investissements dans l'humain, d'anticiper les besoins du futur.... Cela signifie des gains sur beaucoup de plans.

Avec la certification CCIW vous conforterez la réputation internationale de votre entreprise. A votre niveau, vous participerez à la **réalisation des 5 piliers des 17 objectifs de développement durable de l'ONU**.

Ils sont reconnus par 194 pays à travers le monde. La CCIW a conclu un accord de partenariat avec CIFAL, l'antenne régionale de l'UNITAR, agence de l'ONU en charge du développement durable, qui délivrera ce certificat tant convoité.

N'hésitez plus et lancez-vous à fond dans l'entrepreneuriat durable, avec des gains récurrents et une reconnaissance internationale !



Les thèmes importants



Frais de participation 2026

	Membre	Non-membre
< 25 travailleurs ou asbl	1850 €/an	2500 €/an
25-50 travailleurs	2800 €/an	3800 €/an
51-250 travailleurs	3300 €/an	4500 €/an
250 -500 travailleurs	3850 €/an	5250 €/an
501-1000 travailleurs	4650 €/an	6350 €/an
> 1000 travailleurs	5800 €/an	7850 €/an

Catalyseur pour une créativité et une amélioration continue

Dans une courte période d'une année, vous allez entamer des actions en lien avec les 17 objectifs de durabilité de l'ONU. Vous pourrez compter sur des conseils et avis sur mesure pour votre entreprise. A la fin de l'année, vous pourrez déjà montrer vos réalisations à un comité d'experts indépendants. Après une évaluation positive, vous recevrez un premier certificat CCIW.

L'entreprise qui aura réalisé, dans les trois années suivantes, des actions couvrant les 17 objectifs de développement durable de l'ONU, recevra alors un certificat délivré par l'UNITAR.

Pourquoi participer ?

- Vous prenez de l'avance dans une thématique devenue incontournable
- Vous créez au sein de votre entreprise un esprit de durabilité
- Vous optimisez vos procédures et économisez des coûts
- Vous renforcez votre image internationale
- Vous êtes certifié respectueux des règles sociales, fiscales et environnementales
- Vous diminuez votre empreinte écologique
- Vous pouvez échanger vos expériences avec les autres entreprises participant à cette certification.

